

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20231107-DEL_043_202

Affichée le .14 novembre 2023

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 7 novembre 2023

Conseillers en exercice : 38

Conseillers titulaires présents : 25

Pouvoirs: 12 Votants: 37 Date de convocation : 30 octobre 2023 Date d'affichage : 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents:

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHEROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Madame FONTBONNE Anne-Laure à Monsieur ONETO Jean-François

Monsieur SALMON Patrick à Monsieur VORDONIS Patrick

Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal

Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique

Monsieur BENSAT Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie

Madame COURTYTERA Véronique à Monsieur GAUTIER Laurent

Monsieur GREEN Alain à Madame GAIR Laurence

Monsieur BAKKER Hubert à Monsieur KHALOUA Madani

Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul

Madame CAPIROSSI Pascale à Monsieur SCHMIT Benoît

Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Monsieur PAPIN Michel

Monsieur DOARÉ Louis-Jean à Madame ROUEN Dominique

Absent excusé:

Madame PALOMARES Aline

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2023

Application agréée E-legalite.com
99 DE-077-200023125-20231107-DEL 043 202

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DELIBERATION N°043/2023

OBJET: DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2023

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoît Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif à la décision modificative n°1 du budget 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 :

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Vu la délibération n°006/2023 du Conseil communautaire en date du 16 mars 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 ;

 ${f Vu}$ la délibération n° 012/2023 du Conseil communautaire du 4 avril 2023 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°013-2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant vote du compte administratif de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°014/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant affectation du résultat 2022 ;

Vu la délibération n° 019/2023 du Conseil communautaire en date du 4 avril 2023 portant vote du budget primitif 2023 ;

Considérant la proposition de décision modificative n° 1 du budget 2023 présentée par Monsieur le Président ;

Considérant que la décision modificative n°1 du budget 2023 a pour objet de procéder à des ajustements dans le budget 2023 (mouvements correctifs et dépenses nouvelles);

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 17 octobre 2023 :

REÇU EN PREFECTURE le 14/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20231107-DEL_043_202

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Approuve les ajustements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget 2023 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investisse	ment	
Crédits votés au titre du présent budget	160 000,00	160 000,00
Fonctionne	ment	
Crédits votés au titre du présent budget	50 058,25	50 058,25
Total étape	210 058,25	210 058,25

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution du dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Ozoir-la-Ferrière, le 7 novembre 2023

Le Président, Jean-François Oneto

La secrétaire de séance, Christine Fleck

